



Réclames routières temporaires

Propositions d'emplacements pour les manifestations hors Val-de-Ruz

Merci de nous retourner uniquement la 2^{ème} page (plans détaillés) en y entourant les emplacements souhaités.

Pensez à l'environnement, les pages suivantes sont à imprimer uniquement si vous en avez besoin.

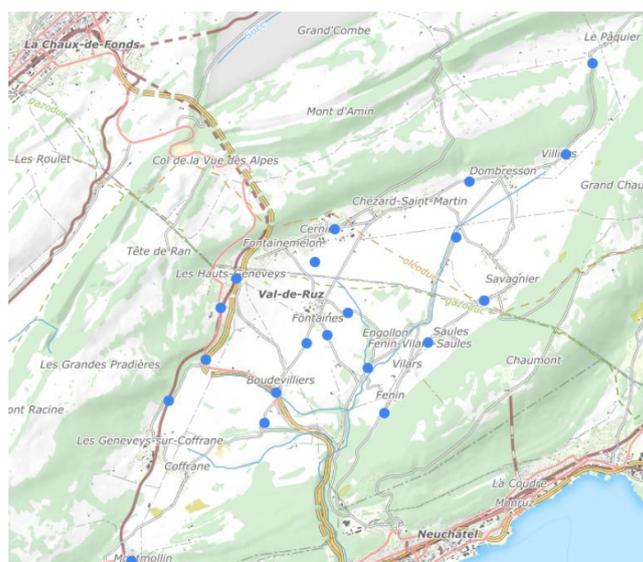
Attention :

Aucun affichage sur les arbres n'est accepté. Si vous souhaitez pouvoir poser une réclame routière sur un terrain privé (barrière, terrain agricole, autres), vous devez obtenir l'autorisation du propriétaire de la parcelle avant de faire la demande d'autorisation auprès de la Commune.

Un maximum de 3 emplacements est autorisé pour les manifestations qui n'ont pas lieu sur le territoire de Val-de-Ruz.

Seuls les emplacements indiqués d'une lettre sont proposés. Les autres emplacements ne seront pas autorisés.

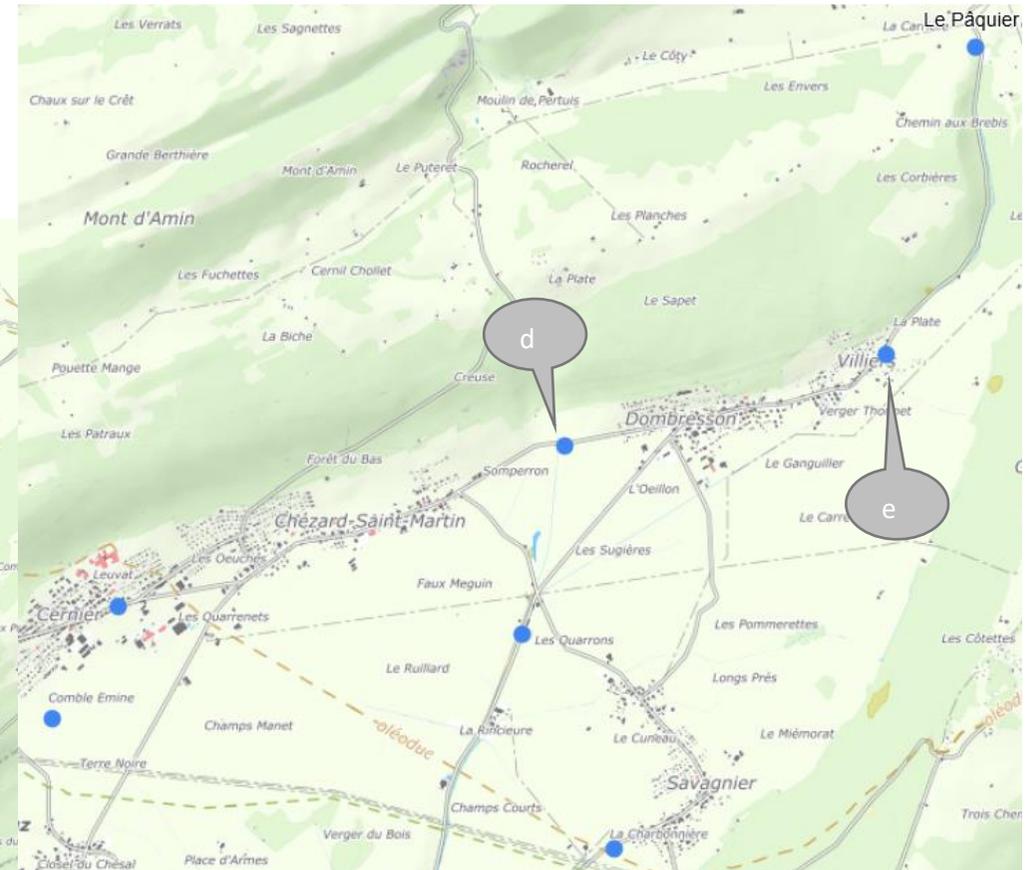
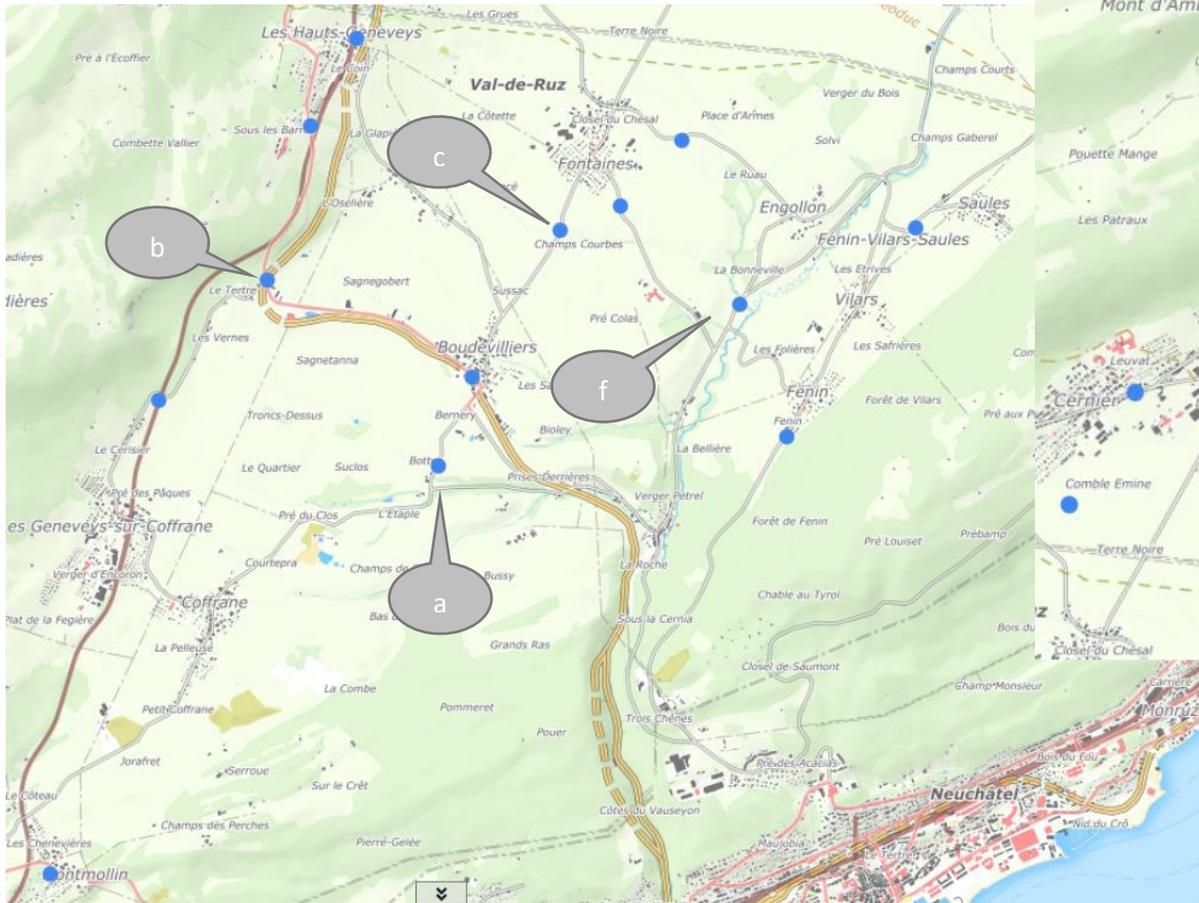
Plan informatif – situation Val-de-Ruz



Les images proviennent principalement du géoportail SITN et de Google Streetview



Plans détaillés pour demande autorisation





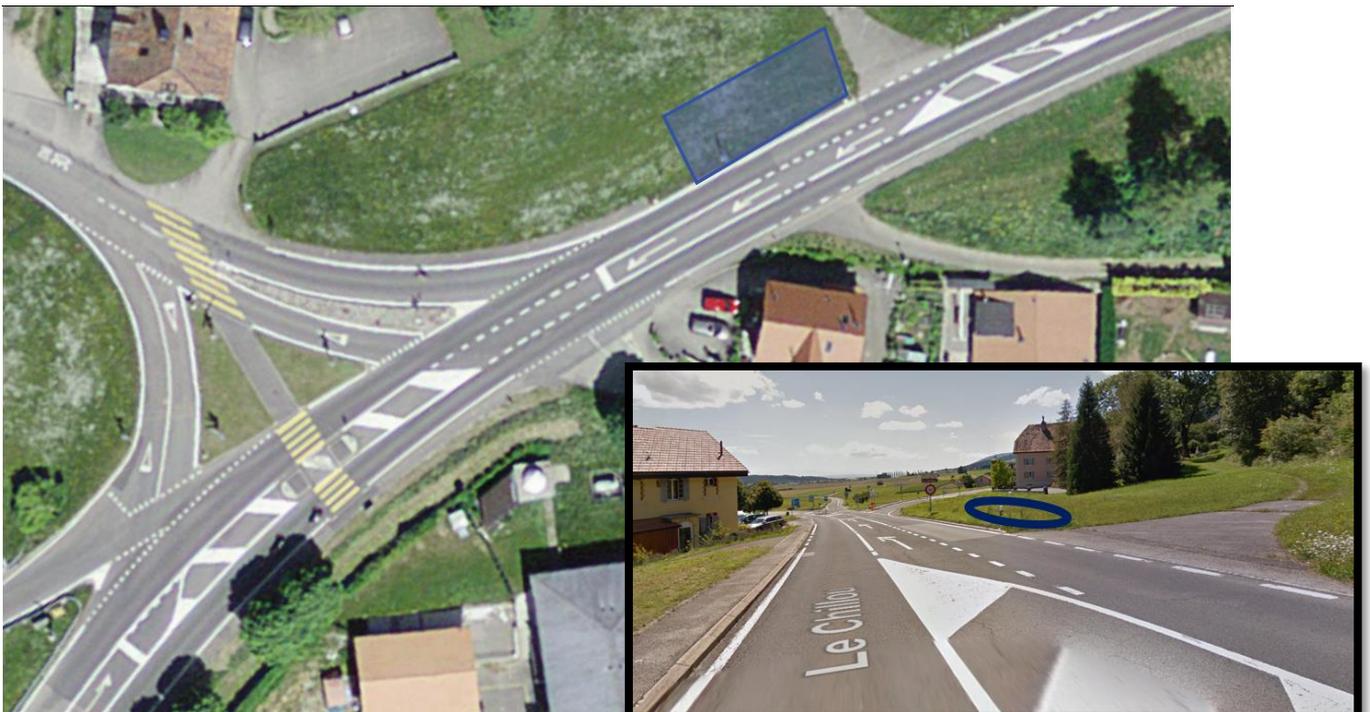
a) Boudevilliers – Bottes

En sortant de Boudevilliers en direction de Coffrane, avant le 1^{er} hangar de Bottes et avant dernier arbre sur la droite.



b) Boudevilliers – Malvilliers

Entrée de Malvilliers en venant des Hauts-Geneveys, à 10 mètres minimum avant l'intersection en direction des Geneveys-sur-Coffrane.





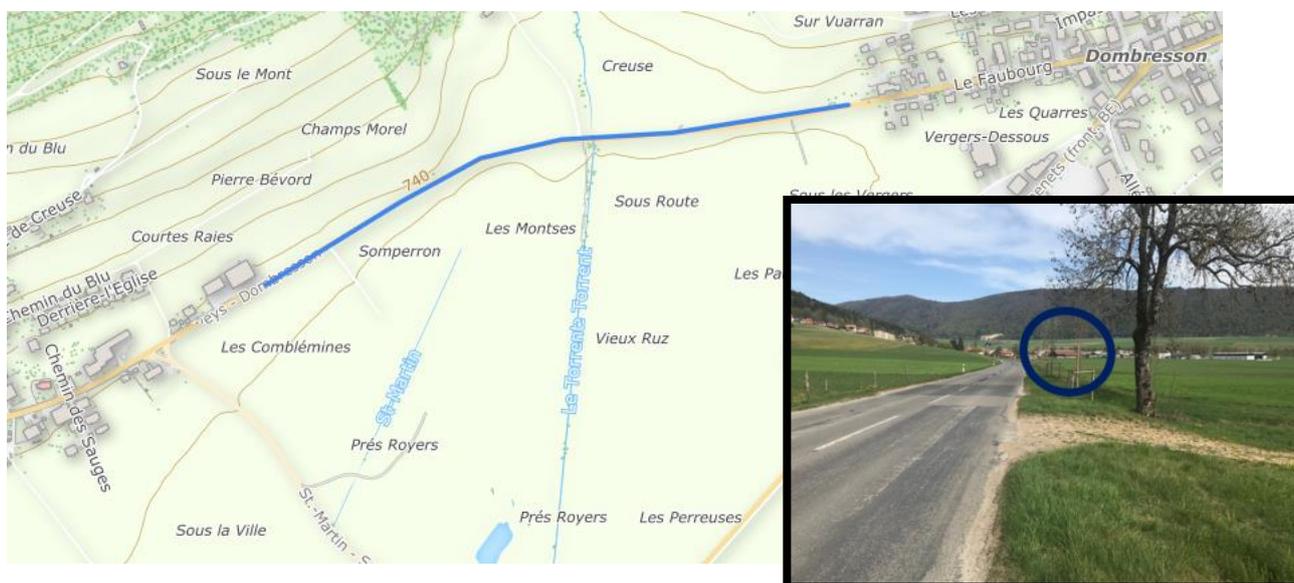
c) Route Fontaines-Boudevilliers (RC 1357)

Sur le côté nord de la route (côté bande cyclable) en respectant une distance de 10 mètres avec les différentes intersections (y compris avec chemins de remaniements et accès Compostière).



d) Route Chézard-St-Martin – Dombresson (RC 1356)

Sur le côté sud (du côté des arbres) en respectant une distance de 10 mètres avec les différentes intersections (y compris avec les chemins de remaniement), sans toucher les terrains agricoles.





e) Villiers

Barrière à la sortie du village, après l'arrêt de bus, en direction du Pâquier sur la droite de la chaussée.



f) Entre le giratoire en dessous de Landeyeux (Poil de Rattes) et l'intersection de la route de Bonneville (RC 1003), mais pas au niveau de la présélection.

